

Pièce n° 5



**Direction  
Générale Adjointe  
Développement et  
Cadre de Vie**

**Direction de  
l'Attractivité  
du Territoire**

**Direction Adjointe  
Aménagement du  
Territoire et  
Fonds Européens**

Affaire suivie par :  
Christophe DUMAS

Tél. : 06 37 92 61 66

Courriel :  
[christophe.dumas@gard.fr](mailto:christophe.dumas@gard.fr)

Réf : CD/CM/2024/32

Nîmes, le 24 JUIN 2024

Monsieur Michel FOUGAIROLLES  
Maire de Pompignan  
Place de la Mairie

30170 POMPIGNAN

**Objet : Avis du Département – 1ère Modification Simplifiée du PLU**

Monsieur le Maire,

Le projet de 1ère modification simplifiée du PLU m'a bien été transmis avant la mise à disposition du dossier au public, conformément à l'article L. 153-40 du Code de l'urbanisme.

J'ai bien pris note que cette modification vise à rectifier une erreur matérielle quant à la nomination de l'emplacement réservé destiné à la station d'épuration (ER8 à remplacer par ER10).

Compte tenu du dossier fourni, j'ai l'honneur de vous transmettre l'avis favorable de l'Administration départementale ; je vous prie de bien vouloir joindre ce courrier au dossier mis à disposition du public.

Je vous invite à me faire parvenir un exemplaire du document d'urbanisme de votre commune après modification (Clé USB ou lien de téléchargement).

La Direction de l'Attractivité du Territoire, notamment en charge de la coordination des interventions en matière d'urbanisme au niveau de l'Administration départementale, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma meilleure considération.

La Présidente,

Document signé électroniquement  
le 24/06/2024  
Olivier GAILLARD  
Conseiller départemental (Olivier Gaillard)



**PRÉFET  
DU GARD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**Le préfet**

à

Monsieur le maire

30170 – POMPIGNAN

**Service aménagement territorial Cévennes**

Réf : SATC/ADO/CG n° 19-2024

Affaire suivie par : Chloé Gathelier

Tél. : 04 66 56 23 35

chloe.gathelier@gard.gouv.fr

Le Vigan, le 20/06/2024

Objet : Modification simplifiée n° 1 du PLU  
Réf : Notification du dossier le 05 avril 2024

Vous m'avez transmis pour examen, le 05 avril 2024, le dossier du projet de modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune approuvé le 27 juin 2013.

Le présent dossier a pour objet une erreur matérielle concernant le numéro d'un emplacement réservé sur le document graphique. La cartographie indique le numéro 8 au lieu dit de l'implantation de la station d'épuration alors que la légende mentionne l'emplacement réservé numéro 10 pour la future station d'épuration.

Il s'agit de rectifier le numéro de l'emplacement réservé n° 8 en n° 10 sur la cartographie conformément à la légende.

Après lecture et examen des modifications envisagées, je n'ai pas d'observation particulière à formuler sur ce dossier.

Ce courrier doit être joint au dossier mis à disposition du public.

Pour le préfet et par délégation,  
La sous-préfète du Vigan,

  
Anne LEVASSEUR.



Nos réf. : Etudes/eg.pr.fm.sa/24.22  
Dossier suivi par :  
Fabrice Machelart  
☎ 04.66.87.99.16  
[urbanisme@gard.cci.fr](mailto:urbanisme@gard.cci.fr)

Monsieur Michel Fougairolle  
Maire  
Mairie de Pompignan  
4, place de la Mairie  
30170 Pompignan

Nîmes, le 10 juin 2024

Objet :  
Modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Pompignan

Monsieur le Maire,

Nous faisons suite à votre correspondance du 31 mai 2024, concernant la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Pompignan. Nous vous remercions de nous avoir transmis le dossier.

Nous notons que la procédure porte sur la correction d'une erreur matérielle.

Celle-ci vise à rectifier la planche graphique en modifiant le numéro d'emplacement réservé de la future station d'épuration pour être concordant avec la légende et indiquer le numéro 10.

**Les intérêts des entreprises n'étant pas impactés, la Chambre de Commerce et d'Industrie est favorable à la modification simplifiée n°1 du PLU de Pompignan.**

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Éric Giraudier  
Président